

# COMMISSION EUROPÉENNE



# NUMÉROS D'IDENTIFICATION FISCALE (NIF)

Fiche pays: Malte (MT)

### 1. Structure du NIF

Format	Explication	Remarque
(0000)999L à	8 caractères:	Particuliers ressortissants maltais
9999999L	- 7 chiffres	Première remarque: si les 4 premiers
	- 1 lettre (M, G, A, P, L, H, B, Z)	chiffres sont des 0 (zéros), ils peuvent
		être omis.
		Seconde remarque: en cas de
		traitement informatique, ce NIF doit
		toujours comporter 8 caractères; le
		premier 0 (zéro) doit donc toujours être
		enregistré.
99999999	9 chiffres	Particuliers non-ressortissants maltais

# 2. Description du NIF

Pour les particuliers qui sont des ressortissants maltais, le numéro de carte d'identité qui figure sur les documents d'identité officiels sert de NIF.

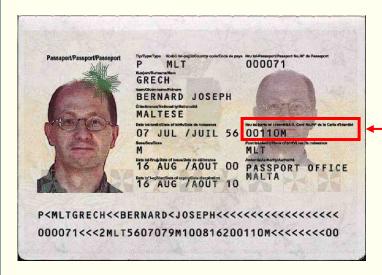
Les particuliers qui ne sont pas ressortissants maltais peuvent utiliser un NIF (bloc de 9 chiffres) délivré par l'administration fiscale.

Version 23/02/2012 16:18:00 1/3

### 3. Où trouver le NIF?

Le NIF figure sur les documents d'identité officiels suivants:

### 3.1. Passeport (Passport)



Numéro d'identification personnel (NIF)

#### 3.2. Carte d'identité (Karta ta' I-Identita')



Numéro d'identification personnel (NIF)

#### 4. Site internet national sur le NIF

Informations	Formulaire de demande pour les contribuables expatriés:	
sur le NIF:	http://www.ird.gov.mt/downloads/other/expatriates_form.pdf	
Vérification en ligne	Non disponible	
du NIF:		

## 5. Point de contact national pour le NIF

Adresse électronique:	Taxpayers Services (Services aux contribuables)	
	taxpayerservice.ird@gov.mt	

Version 23/02/2012 16:18:00 2/3

#### 6. Avis juridique

Les informations relatives aux numéros d'identification fiscale (NIF) et à l'utilisation du module de vérification en ligne du NIF disponible sur le présent portail NIF européen font l'objet d'une <u>clause de non-responsabilité</u>, d'une <u>déclaration concernant les droits d'auteur</u> et de <u>règles en matière de protection des données à caractère personnel et de la vie privée</u>.

Déclaration concernant les droits d'auteur propre à la République de Malte (2011)

Le gouvernement maltais, en collaboration avec ses ministères et services, ainsi que les autorités et les auteurs des sites internet, s'efforce de maintenir la fiabilité des informations présentées sur le portail NIF européen, mais ne peuvent garantir que les informations publiées sur certains de leurs sites ou sur des liens externes sont complètes, actuelles et correctes; le gouvernement maltais insiste donc sur le fait que, quel que soit le sujet, les informations présentées ne doivent pas être considérées comme nécessairement correctes et complètes. Il n'est pas non plus en mesure de garantir la qualité, l'accès en continu ou l'absence d'interruptions dues à des problèmes techniques. Par conséquent, il ne peut accepter la responsabilité de préjudice, perte ou dommage qui pourrait découler de l'utilisation des informations, étant donné que celles-ci sont présentées uniquement à titre d'orientations générales. Le gouvernement maltais se réserve le droit de modifier, d'ajouter ou de supprimer provisoirement des parties ou des pages entières, sans notification particulière.

Le gouvernement maltais, en collaboration avec ses ministères et départements, ainsi que les autorités et les auteurs des sites internet, ne contrôle pas la qualité des liens externes. L'indication du nom d'une société ou d'un commerçant dans les pages ne doit être interprétée comme une recommandation de produits et/ou de services fournis par cette société ou ce commerçant.

Ces pages n'ont pas pour objet de fournir des conseils juridiques. Ce type de service relève de la compétence exclusive de la profession juridique.

Les informations présentées sur ce site sont couvertes par les dispositions de la loi sur les droits d'auteur, des lois de Malte, des politiques, des réglementations et de tout accord international signé par le gouvernement de Malte. Ces informations sont mises à disposition pour un usage personnel ou public, mais non commercial. Dans le respect de ces deux finalités, elles peuvent être reproduites gratuitement et sans autorisation particulière du gouvernement maltais, à condition que les informations reproduites soient une copie conforme de l'original et qu'il soit indiqué qu'elles émanent du gouvernement maltais. Les informations reproduites ne peuvent en aucun cas être présentées comme une version officielle, ni même comme ayant été élaborées en collaboration ou avec l'accord du gouvernement maltais.